

Date : 19/06/2026

La Ville de Chambéry renforce son soutien à la création artistique avec l'ouverture de « La Boîte Noire »

La Ville de Chambéry renforce son soutien à la création artistique locale avec le lancement de « La Boîte Noire », nouvel espace municipal dédié aux compagnies du territoire, situé au premier étage de l'Espace Malraux.



Anciennement appelé « le Lieu de fabrique », cet espace était jusqu'alors animé par le tiers-lieu La Base et géré par un collectif d'artistes. Dédié à l'accueil de résidences artistiques, il permettait déjà aux compagnies de bénéficier de temps de travail et de création.

« À la suite du départ du collectif, la Ville de Chambéry a fait le choix de reprendre la gestion du lieu, dans le cadre de sa politique de soutien à la création pour les artistes locaux », explique Jean-Pierre Casazza, adjoint chargé de la culture et de l'éducation populaire. « Le lieu a alors été rebaptisé « La Boîte Noire », en référence à cet espace entièrement noir, pensé comme un lieu d'expérimentation et de création où les

compagnies peuvent imaginer, tester et faire émerger leurs projets artistiques avant leur diffusion au public ».

La Boîte Noire est ouverte depuis le 27 avril, afin d'y accueillir des compagnies chambériennes en résidence. Ces résidences, organisées du lundi au vendredi, permettent aux artistes de bénéficier d'un espace dédié aux premières phases de création (écriture, recherche, expérimentations...).

La première compagnie à l'inaugurer est la compagnie Sans faire de bruit : « *La Boîte Noire, c'est vraiment un espace de tous les possibles* », témoignent ses membres. « *L'espace est neutre, nu et non théâtralisé, ce qui fait qu'on peut y travailler sans que notre imaginaire soit pollué. On peut y faire de la danse, de l'écriture, de la musique... C'est également agréable d'être dans un lieu qui est aussi proche des bureaux de la direction de la culture de la Ville de Chambéry, de l'espace Malraux, et d'être dans un endroit où tout se rejoint* ».

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des artistes, la Ville a également investi près de 10 000 euros dans l'acquisition de matériel pour équiper la salle (parc lumière avec projecteurs, et parc à son avec des enceintes)

Une centralisation des demandes de résidence à partir de septembre

De plus, si les demandes de résidences étaient jusqu'à présent adressées séparément à chaque équipement culturel, ce ne sera plus le cas à partir de septembre 2026. Les compagnies bénéficieront d'une centralisation des demandes de résidence pour l'ensemble des lieux

municipaux concernés : La Boîte Noire, le Scarabée, la salle Jean Renoir et la chapelle Vaugelas. Ce nouveau fonctionnement permettra une meilleure coordination entre les équipements culturels de la Ville afin d'orienter les compagnies vers les lieux les plus adaptés à leurs besoins artistiques et techniques, tout en assurant une cohérence entre les aides financières accordées par la collectivité et les aides en nature proposées sous forme de mise à disposition d'espaces de travail.

Mise en place d'un « Parcours d'accompagnement des compagnies » (PAC) sur deux ans

La Ville lancera également, à partir de septembre, un « Parcours d'accompagnement des compagnies » (PAC). Ce dispositif inédit vise à accompagner une équipe artistique pendant deux ans, en mobilisant différents leviers de soutien : subventions, résidences, accompagnement à la diffusion et projets d'éducation artistique et culturelle (EAC). L'objectif est d'offrir un accompagnement global aux compagnies, depuis les premières phases d'écriture jusqu'à la diffusion des créations. Une compagnie pourra ainsi commencer son travail à La Boîte Noire, poursuivre sa création lumière et ses répétitions techniques au Scarabée, candidater au dispositif Chambé sur Scène pour favoriser la diffusion de son spectacle, puis intervenir dans les écoles de la Ville dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle.

« Avec ce nouvel équipement et ces dispositifs d'accompagnement renforcés, la Ville de Chambéry confirme son engagement en faveur de la création artistique locale et du développement culturel du territoire », conclue Jean-Pierre Casazza.